

Le ministre pourrait-il nous dire si certains progrès ont été faits dans le but de concurrencer ce service? Pourrait-il aussi nous informer quel impact les tarifs auront sur la petite entreprise et à l'économie en général, parce que, selon certains commentateurs, on a dit que cela pouvait aussi occasionner une dépense supplémentaire aux personnes ainsi qu'aux personnes du troisième âge?

M. Blais: Monsieur le président, il y aura évidemment un impact chez le petit commerçant, mais, d'un autre côté c'est parce que nous voulons éliminer les subventions que nous nous adressons directement à tous les contribuables canadiens. A cause des déficits auxquels nous faisons face, cela veut dire que chaque Canadien se voit dans l'obligation de déboursier \$25 par année au fisc afin de maintenir le service des Postes. Il y a très peu d'entreprises, de petites entreprises ou de particuliers qui dépensent autant d'argent sur les services postaux canadiens que sur les services de l'entreprise privée.

En ce qui a trait à la petite entreprise, nous essayons, en même temps que nous augmentons les tarifs, d'augmenter nos communications avec elles, d'encourager les maîtres de poste dans les diverses localités à discuter d'améliorations à apporter aux services et à informer les petites entreprises sur la meilleure façon de se servir des postes et à fournir à ces petites entreprises un moyen de communication toujours plus efficace. Monsieur le président, je peux dire que de tous les usagers des Postes ce sont les petites entreprises qui sont les plus vulnérables aux interruptions de services à cause de grèves ou autres interruptions de travail.

Donc, je me suis toujours fait un devoir depuis ma nomination d'éliminer ces interruptions et, jusqu'à ce jour, ce fut un succès certain, et j'espère que dans l'avenir nous pourrions éliminer de notre vocabulaire postal le mot «grève». J'espère bien que l'honorable député nous appuiera là-dessus. En ce qui a trait à la deuxième partie de sa question, nous sommes en train de concurrencer aussi efficacement que possible l'entreprise privée, laquelle fournit un service de livraison de colis. Nous sommes en train de résister à une demande qui est faite par la UPS des États-Unis qui veut instaurer le service de livraison des colis au Canada. Nous sommes maintenant devant les tribunaux. Nous avons pu y résister auparavant et nous espérons que, éventuellement, elle prendra la décision de s'en retourner chez elle et de demeurer en Allemagne parce que, comme l'indiquait tout à l'heure l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), ce qui est arrivé, c'est qu'en Allemagne, on a perdu près de 50 p. 100 des revenus des colis directement à l'organisation qui s'appelle UPS. De là, les postes se sont engagées dans un système, non pas dans une étude, mais la mise en place d'un système de livraison «express» entre certaines municipalités importantes où le besoin se faisait sentir.

Nous avons reconnu, monsieur le président, que les postes doivent faire face à une demande accrue dans la place du marché pour des services supplémentaires qu'elles n'ont jamais rendus. Cela a permis au courrier privé d'entreprendre et de s'accaparer ce marché, et maintenant nous entrons dans ce marché de façon très agressive pour leur enlever tout le commerce possible. Nous avons établi ce service dont le député parlait, c'est-à-dire entre certains grands centres, tels que Toronto et Montréal, Calgary et Edmonton. Nous sommes aussi en train d'entrer dans la concurrence pour le courrier à

prime» que nous appelons Premium Mail Service et nous espérons qu'éventuellement, nous pourrions accroître nos revenus avec une concurrence plus efficace sur la place du marché en concurrençant avec les entreprises privées.

M. Clermont: Monsieur le président, le ministre a parlé de «grève». Quels progrès ont été accomplis pour réduire les conflits dans le secteur postal, parce que chaque fois qu'on a un arrêt de travail ou une grève, cela occasionne des dépenses supplémentaires au ministère des Postes?

M. Blais: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure à l'honorable député de Brandon-Souris, nous avons établi un système d'inter-groupes qui se rapproche en effet beaucoup de la démocratie industrielle, qui veut qu'il y ait deux courants de contacts ou de communications avec les employés, c'est-à-dire les facteurs et les officiers postaux. Le courant de négociation que nous entreprenons évidemment chaque année est aussi un courant de consultations à tous les niveaux: national, régional, de district et local. Les employés, les facteurs et leurs surveillants ainsi que la gestion se rencontrent afin de discuter de leurs problèmes et d'éliminer . . .

● (1642)

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais j'ai rappelé à l'ordre d'autres députés qui ont tenté d'aborder des sujets étrangers au ministère des Postes. Nous abordons maintenant le sujet des relations ouvrières, ce qui, à mon avis, est en dehors du sujet.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉTAPE DE LA 2^e
LECTURE DU BILL C-11

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 75C, je tiens à faire savoir à la Chambre que les représentants des partis n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B sur l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du Bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds. C'est pourquoi je donne avis que je proposerai, à la prochaine séance de la Chambre, que cinq heures supplémentaires soient consacrées à l'étape de la deuxième lecture du bill.

M. Paproski: Clôture.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 182, 271, 288, 381, 404 et 410.